GAZETTE *DU COMMERCE*,
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1768. Du Mardi 20 Décembre.

AGRICULTURE.

OBSERVATIONS

Sur l'eau, comme néceſſaire à l'avancement de la végétation ; extrait des élémens d'agriculture phyſique & chymique de M. Wallerius.

QUel eſt l'effet de l'eau ſur les plantes ? Leur ſert-elle d'aliment, ou ne doit-elle être regardée que comme un ſimple vehicule ? Les Phyſiciens tant anciens que modernes, ſont encore partagés entre ces deux opinions.

Ceux qui conſiderent l'eau comme formant la nourriture naturelle & la plus eſſentielle des végétaux, appuient leur ſyſtême ſur les différentes expériences qu'ils ont faites ſur les terres mêmes, & ſur celles qu'ils ont faites avec les eaux.

M. Wallerius croit que Jean Baptiſte d'Helmont eſt le premier qui a démontré que la terre ne contribuoit abſolument en rien par elle-même à la nourriture des végétaux. Voici comme il s'exprime en rapportant cette expérience.

» Je pris, dit-il, un vaſe d'argille dans » lequel je mis deux cents livres de terre » ſechée au four ; j'humectai cette terre » avec de l'eau de pluie, & j'y plantai un » tronc de ſaule du poids de 5 livres. Au » bout de cinq ans, l'arbre qui naquit de » ce tronc peſa 169 livres & environ trois » onces. Ce vaſe étoit vaſte & enfoncé en » terre ; toutes les fois qu'il en avoit beſoin, » je l'humectois avec de l'eau de pluie ou » de l'eau diſtillée, & de crainte qu'il ne » s'y mêlât quelque pouſſiere, j'en couvrois » l'ouverture avec une lame de fer couverte » d'étain & percée de pluſieurs trous. Je » ne comptai point le poids des feuilles qui » étoient tombées les quatre premieres » automnes. Enfin ayant ſeché de nouveau » la terre du vaſe, il ſe trouva qu'à deux » onces près, elle peſoit 200 liv. comme » auparavant. »

Après Van-Helmont, M. Wallerius rapporte les expérience de Robert Boyle, de Gleditsch, de Bonnet, de Duhamel, de G. W. Kraft & de Charles Aiſton. Le réſultat des différens procédés de ces ſçavans a ſervi à les convaincre que la terre ne fourniſſoit rien aux plantes, d'où ils ont conclu qu'elles tiroient tout leur accroiſſement de l'air & de l'eau.

Eller, pour s'aſſurer que la terre n'entre point avec l'eau dans les plantes pour former leurs parties ſolides & conſtitutives, a mis dans de l'eau diſtillée des oignons d'hyacinthe qui ont très-bien végété.

Les conſéquences que l'on tire de cette expérience ne nous paroiſſent pas convaincantes. Tout oignon eſt rempli d'une viſcoſité qui y entretient naturellement de l'humidité, & c'eſt par cette raiſon qu'il pouſſe ſans le ſecours de l'eau ni de la terre. Si l'eau étoit un véritable aliment pour l'hyacinthe, elle mettroit l'oignon qui y a fleuri une fois, en état de refleurir l'année ſuivante ; mais le contraire arrive. Si vous retirez de l'eau votre oignon lorſque ſes fanes ſe

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

ſont détruites, & qu'après l'avoir gardé deux ou trois mois hors de l'eau, comme on a coutume de faire lorſqu'on le tire de terre, vous le remettiez de nouveau dans l'eau, ſoyez aſſuré qu'il ne donnera pas de fleurs, & que ſes pouſſes ſeront très-foibles. Si au contraire vous euſſiez mis votre oignon en pleine terre, auſſitôt qu'il a eu jetté ſa fleur dans une caraffe d'eau, il ſe ſeroit rétabli, & il auroit porté fleur la ſeconde année. C'eſt d'après l'expérience que nous parlons. Donc la terre, de quelque façon que ce ſoit, ſert à l'accroiſſement de la plante, puiſqu'elle aide l'oignon à ſe remplir, à ſe réformer & à ſe multiplier. Nous pouvons ajouter qu'une hyacinthe qui croît dans l'eau, ne portera point ſa graine à maturité.

M. Wallerius qui paroît adopter le ſentiment de ceux qui penſent que les plantes tirent leur accroiſſement de l'eau, fait le raiſonnement ſuivant.

» On obſerve, dit il, que dans une maſſe » de terre du poids de 20 livres, il peut » croître 4000 plantes différentes dans cha- » cune deſquelles on trouve différentes hui- » les & différents ſels. Si l'on faiſoit une » analyſe chymique de ces plantes, on tire- » roit de chaque plante environ une once » d'huile ou de ſel. Or, ſi cette terre four- » niſſoit cette huile & ce ſel, elle contiendroit » quatre mille onces ou 250 livres de ſel ou » d'huile, quoi qu'il ne ſe trouve cependant » pas dans la terre la moindre particule de » l'un ou de l'autre.

Ne pourroit-on pas répondre que l'air, la terre & l'eau, concourent enſemble & en même-temps à produire les ſels & les huiles, & qu'ils ſont plutôt dans l'air que dans l'eau.

LETTRE

D'un pere à ſon fils.

Votre façon de penſer, mon fils ſur la liberté du tranſport des grains & ſur la taille proportionnelle, n'eſt pas juſte, & c'eſt faute d'être inſtruit que vous regardez ces deux choſes comme une nouveauté. Pour vous convaincre, liſez le *détail de la France* par M. de Bois Guilbert, de Rouen, édition de 1707, vous y trouverez que ces deux ſyſtêmes ſont fort anciens, mais il étoit réſervé à Louis le bien-aimé de les mettre en pratique pour le bonheur de ſes Sujets. Je penſe que vous tirerez de grandes inſtructions de cette lecture.

Je vais vous apprendre un moyen dont je me ſers pour contenter les Journaliers qui travaillent pour moi. Depuis un an je leur paye deux deniers pour livre du prix du bled au-deſſus de 16 ℔, ſuivant le marché du Lundi. Je les vois tous ſatisfaits de cet arrangement; ils s'intéreſſent à mes récoltes, & ne ſont point inquiets de me voir vendre mon bled un bon prix. Si tout le monde agiſſoit de même, perſonne ne s'oppoſeroit au commerce libre des bleds, & la balance ſe mettroit d'elle même en équilibre pour les autres États.

Je connois une perſonne qui fait valoir par elle-même, & qui depuis ſix mois paye à ſes Journaliers ſix deniers pour livre du prix du bled en été, & huit deniers en hyver. Il ſeroit à deſirer qu'on adoptât cette pratique, qui ſeroit capable de détruire la mendicité, & qui couteroit moins à la Société, que de faire des fonds pour établir des Hôpitaux afin d'y retenir les mendiants. Un tel moyen ſeroit plus avantageux que l'argent qu'on donne de tous côtés à titre de ſecours. Ceux qui ſont dûs aux infirmes & aux pauvres qui ont des raiſons pour ne ſe pas montrer, ſeroient plus abondants.

La fabrication des chemins de marché à marché eſt encore de néceſſité abſolue; tout Fermier qui ne commerce pas eſt toujours pauvre, & tout Commerçant qui n'a que la reſſource du tranſport à dos de cheval, ne gagnera rien. La fortune ſe plaît beaucoup mieux ſur des charettes que dans des caroſſes dorés. Je finis en vous recommandant la lecture de l'ouvrage que je vous indique, mais ne vous attachez qu'à l'article des tailles & des bleds, le reſte ne vous regarde pas.

GRAINS ET FARINES A PARIS.

État des différens prix du Froment, du ſeigle, des Farines & du Pain vendus à Paris dans la Halle & ſur les Ports, depuis le Samedi 10 juſqu'au Mercredi 14 Déc. 1768.

Il eſt arrivé à la Halle 24 muids, 11 ſeptiers de froment, 9 muids 7 ſeptiers de

seigle ; 242 muids 6 septiers de farines ; il restoit de l'autre marché 231 muids de froment, 12 muids 6 septiers de seigle, & 660 muids 8 septiers de farines, ce qui a fait 255 muids 11 septiers de froment, 22 muids 1 septier de seigle, 903 muids 2 septiers de farines.

Il est arrivé à la même époque sur le Port de la Greve, 32 muids 9 septiers de froment, & il en restoit du marché précédent 146 muids 10 septiers, ce qui a fait 179 muids 7 septiers.

Le Mercredi 14 Décembre, il se trouvoit en totalité dans Paris, 1360 muids 9 septiers, tant bled, que seigle & farines. Il y en a eu de vendu 589 muids 11 septiers ; de sorte qu'il en est resté 770 muids 10 sep.

Le froment a été vendu à la Halle de 24 à 32 ℔ le septier ; le seigle, de 17 ℔ 10 ß à 20 ℔ ; le from^t. a été vendu à la Grêve de 26 ℔ 15 ß à 36 ℔ le septier.

Les farines blutées ont valu à la Halle de 2 ℔ 1 ß 9 ₰ à 2 ℔ 18 ß 6 ₰ le *boisseau* ; les farines de remoulage de 1 ℔ 11 ß 9 ₰ à 3 ℔ 2 ß 6 ₰ aussi le *boisseau*.

Le pain blanc de Gonesse de 3 ß 6 ₰ à 3 ß 9 ₰ la *liv.* idem de Paris, idem ; pain bis blanc de Gonesse, de 3 à 3 ß 3 ₰ ; id. de Paris, de 3 ß 3 ₰ à 3 ß 6 ₰ ; pain bis clair, de 3 ß à 3 ß 3 ₰ ; pain bis de Paris, de 2 ß 9 ₰ à 3 ß.

ETAT du prix commun du Froment réduit au septier de Paris, & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Novembre 1768, dans les GE'NE'RALITE'S *de*

BESANÇON.			CHAALONS.			LIMOGES.			NANCY.		
Lieux des Marchés.	Prix.		Lieux des Marchés.	Prix		Lieux des Marchés.	Prix.		Lieux des Marchés.	Prix.	
	l.	f. d.		l.	f. d.		l.	f. d.		l.	f. d.
Arbois.	21	7 6	Bar-sur-Aube.	24	4 9	Angoulême.	21*	9 6	Bar.	20	14
Baume.	19*	6 5	CHAALONS.	25	2 2				Bitche.	16	15
BESANÇON.	21	11 3	Chaumont.	21					Boulay.	15*	6 5
Dole.			Epernay.	26	16				Bourmont.	17	13 3
Gray.	21	10	Joinville.	21	2 3	Bourganeuf.			Charmes.	17	2 4
Lons-le-Saunier.	23	4	Langres.	20					Epinal.	17	2 1
Orgelet.	21	4	Mezieres.	25	4				Etain.	18	10
Ornans.	23	12 9	Reims.	28*	2 9				Luneville.	18	15 10
Poligny.	24		Rethel.	23	17 3	Brive.	19	6 8	Mirecourt.	16	18 6
Pontarlier.	25*	12	St. Dizier.	21	7 5				NANCY.	19	3 10
St. Claude.	22	17 6	Sainte-Menehoult.	22	8				Neufchateau.	16	18 6
Quingey, &			Sezanne.	27	15 6				Pont à Mousson.	18	12
Salins.	22	17 3	Troyes.	26	14	LIMOGES.	16	10	Remiremont.	19	11 10
Vesoul.	21	12	Vaucouleurs.	18*	3 3				St. Diez.	20*	19 10
			Vitry.	24	3 6				St. Mihel.		
									Sarguemines.		
						Tulle.	15*	10 7	Vezelise.	17	11 8
PRIX COMMUNS.			PRIX COMMUNS.			PRIX COMMUNS.			PRIX COMMUNS.		
From. le sep.	22	7 11	From. le sep.	23	10 8	From. le sep.	18	4 2	From. le sep.	18	2 4
Pain la liv.		2 11	Pain la liv.		3	Pain la liv.		2 1	Pain la liv.		2 3
Avoine le s.	6	14 9	Avoine le s.	5	18 3	Avoine le s.	5	6 9	Avoine le s.	4	16 3
Foin le q.	2	14 3	Foin le q.	2	3 10	Foin le q.	2	9	Foin le q.	1	10 1
Paille le q.		18 6	Paille le q.		16 3	Paille le q.		18 7	Paille le q.		11 10

ANNONCES DE LIVRES.

Dix-ſeptiéme lettre de M. Buc'hoz, ſur une nouvelle eau vulnéraire & ſur les boules balſamiques de Lorraine. In-8°. A Paris, chez Durand, Libraire, rue S. Jacques. (*a*)

Il eſt du Charlatan de faire un Myſtere de la drogue qu'il débite avec emphaſe, & qui, ſelon lui, opere les plus grandes merveilles. Sans ce ſecret, il ſeroit aſſuré de n'avoir aucun débit de ſon eau, de ſon élixir ou de ſon opiat. S'il en annonçoit la compoſition, on verroit bientôt qu'elle eſt ſouvent tirée de ces anciens livres de remedes dont on a connu l'abus, heureux ſi le Charlatan n'y ajoute pas de lui-même quelques drogues malfaiſantes dont la malignité eſt d'autant plus dangereuſe qu'elle opere lentement, & cauſe inſenſiblement dans le ſang un vice dont il eſt difficile au plus habile Médecin de ſoupçonner l'origine. En général les remedes de Charlatan ſont toujours violents, purgent trop abondamment, & par conſéquent fatiguent le tempérament. Mais dira t on, aucun Charlatan n'obtient de permiſſion pour débiter ſes drogues, qu'il n'en ait communiqué la compoſition. Cela eſt vrai; mais qui oſera aſſurer que le Charlatan, muni de ſon brevet, ne fera aucune addition à la compoſition qu'il a préſentée? Eſt-il expoſé à des viſites? Analyſe-t-on chymiquement toutes ſes eaux, ſes opiats, *&c*? Qui peut donc l'empêcher de faire des mélanges funeſtes à la ſanté des hommes? Suppoſons que chaque drogue qui entre dans un opiat ou elixir ſoit bonne en elle-même, s'enſuivra-t il pour cela que le mélange ne ſoit mauvais; ajoutons encore que ce qui fait du bien à tel tempérament, ſera très-nuiſible à un autre. Un habile Médecin traitera différemment dix perſonnes attaquées de la même maladie, parce qu'il aura égard au tempérament du malade, à la cauſe de la maladie, aux différens ſymptômes qui l'accompagnent, aux ſaiſons mêmes & aux variations qui y ſurviennent. Enfin, il eſt ſeul capable d'indiquer la qualité des drogues & leur mélange, parce qu'il eſt inſtruit du méchaniſme du corps humain, par l'étude qu'il a faite de l'anatomie, des fluides, des ſolides de la circulation du ſang & de la lymphe, de la qualité des humeurs, *&c*. Le Charlatan, au contraire, ſçait ſouvent à peine lire, & pour duper les perſonnes trop crédules, il n'a conſulté que de vieux & mauvais livres d'où il a tiré ſon antidote prétendu. Sera t-on toujours aveugle ſur un point qui nous intéreſſe ſi fort, & confiera t-on ſans prudence ſa ſanté & ſa vie à des ignorants? Si l'on s'imagine que les Médecins ne ſont pas aſſez ſçavants pour nous guérir, comment peut-on croire qu'un homme qui n'a jamais étudié en médecine, puiſſe en ſçavoir plus que ceux qui ont conſacré tout leur temps à une étude ſi utile pour l'humanité? Examinons enfin toutes les annonces des Charlatans, nous verrons qu'elles ſont copiées les unes ſur les autres, & qu'ils ſe vantent tous de guérir les maladies les plus graves, dont ils vous donnent le détail. Il y a long-temps qu'on eſt convenu qu'il n'y a point de panacée univerſelle, ainſi les drogues de Charlatans ne peuvent donc pas faire tous les effets qu'ils publient avec impudence. Regardons les comme de vrais peſtes publiques & très-dangereuſes à l'humanité. M. de Maſſac a fait voir dans une de nos Gazettes de 1767, le tort qu'ils faiſoient aux Villages par où ils paſſoient & d'où ils emportoient des ſommes d'argent, qui inſenſiblement préjudicioient de toutes façons au bien-être des gens de campagne.

M. Buc'hoz en qualité de Médecin, donne la compoſition des remedes qu'il conſeille. Après avoir fait le détail des végétaux qui entrent dans l'eau vulnéraire, il en indique une autre compoſée ſeulement de quatre plantes dont il fait connoître les vertus particulieres, & il enſeigne la maniere de la faire. Son but eſt le ſoulagement des pauvres de la campagne, qui ne pouvant pas

---

(a) *Ces lettres ne ſe délivreront plus que chez Durand, Libraire, rue S. Jacques, ainſi c'eſt à lui ſeul qu'il faut s'adreſſer. Le prix de la ſouſcription eſt de 18 ℔ franc de Port pour la Province, & de 16 ℔ pour Paris.*

Si nos abonnés vouloient s'adreſſer à nous pour cette ſouſcription ou pour tout autre ouvrage périodique, même pour des livres, nous nous ferons toujours un plaiſir de les obliger, & nous ne prendrons rien pour la commiſſion.

ſe procurer une eau vulnéraire trop chere ; ſeront à portée d'en compoſer une qui leur coutera peu. Elle eſt bonne auſſi pour les beſtiaux qui ſeroient bleſſés.

A la fin de ſa lettre, M. Buc'hoz parle des boules balſamiques de Nancy, & indique l'ouvrage où il en a donné la compoſition. Toutes les perſonnes qui ont des terres ſont intéreſſées à prendre cette lettre qu'ils pourroient envoyer aux Curés de leurs domaines, afin qu'ils en fiſſent uſage pour leurs Paroiſſiens.

AVIS INTÉRESSANT.

Un Particulier qui a en propre, à deux lieues de Laon, dans un vaſte & excellent terrein, au pied d'une montagne qui le tient à l'abri des vents du Nord, une pepiniere de ſauvageons, de pommiers & de poiriers francs, au nombre de quinze mille environ, âgés les trois quarts & demi de quatre ans, & le ſurplus de deux ans, propoſe de céder moitié du prix de ces arbres, ou moitié de ces arbres en nature, lorſqu'ils ſeront greffes & en état d'être mis en place, à quiconque voudra lui donner comptant la ſomme de 1500 ℔, & entrer pour moitié à l'avenir dans la dépenſe à faire pour l'entretien de cette pepiniere juſqu'à ſa perfection, lequel ne conſiſtera qu'en cinq labours par an, & à faire greffer & ébrancher les ſujets.

On obſerve qu'en la preſente année on en a fait greffer en fente cent cinquante pour eſſai qui ont parfaitement bien réuſſi, & qu'au bout de deux ou trois ans de greffe, le ſujet pourra valoir 20 ß, prix commun de ces eſpeces d'arbres élevés dans le pays.

Ceux qui deſireront voir cette pepiniere, n'auront qu'à s'adreſſer à Laon au ſieur Bocret fils, Jardinier, qui eſt chargé de la montrer.

On prie d'affranchir les lettres.

COMMERCE.

DE BORDEAUX, *le 7 Déc. 1768.*

Prix courans des Denrées de l'Amérique.

SUcre blanc le quintal, premiere ſorte, 50 à 51 ℔, ſeconde ſorte, 47 à 49, troiſieme ſorte, 43 à 45, quatriéme ſorte, 40 à 41, petits ſucres, 38 à 39, communs, 33 à 36, tête, 30 à 32. Sucre brut le quintal, de Léogane, 27 à 31, du Cap, 26 à 30, de Saint-Louis, 25 à 30, de la Martinique, 22 à 26. Café Martinique, la livre, nouveau fin, 19 ß, d°. marchand, 18 à 18 ß 6 d., d°. vieux, 17 à 17 ß 6 d. Café S. Dom. la livre nouveau fin, 17 à 17 ß, 6 d. d°. marchand, 16 à 16 ß 3 d., d°. vieux, 15 à 15 ß 6 d. Indigo bleu & violet, la livre, 9 ℔, mêlé, 7 ℔ 10 ß à 8 ℔, cuivré fin, 6 à 6 ℔ 2 ß, d°. marchand, 5 ℔ 17 à 18 ß, d°. ordinaire, 5 ℔ 10 à 15 ß. Coton Saint Domingue, le quintal, 100 à 110 ℔, d°. de la Martinique, 90 à 95 ℔, gingembre gris, 20 à 22 ß, canefice, 40 à 50 ℔, cuirs tanés, 50 à 70 ℔, d°. en poil, 20 à 35 ℔, rocou, 23 ß, cacao de la Martinique, 13 ß, ſyrop de rafinerie, le quintal 14 à 14 ℔ 10 ß. Eaux-de-vie, 145 ℔ les 32 veltes.

EXTRAIT

Des Papiers Anglois du 8 Décembre 1768.

REMARQUES

Sur le déſavantage avec lequel les Anglois font le commerce des vins de Portugal.

Nous voyons par les lettres d'Oporto, datées du 5 Novembre, qu'il y a apparence que la Compagnie Portugaiſe des vins, tournera tellement ce commerce de monopole à ſon propre avantage, & au préjudice de l'Angleterre, qu'elle parviendra enfin à ruiner nos peuples, & à hauſſer le prix du vin Portugais beaucoup au-delà de ſa valeur, de ſorte que le prix courant de ce vin, ſera avec le temps au même niveau que celui des vins de France.

Cette Compagnie a tous les avantages poſſibles ſur les Facteurs Anglois, relativement à l'achat des vins, & elle peut en vertu de ſes priviléges, obliger les Vignerons d'accepter le prix qu'elle leur propoſe, au lieu que les Anglois ſont reſtreints depuis quelque temps à un très-petit canton pour faire leurs achats. Ce ſeroit excéder les bornes d'une lettre, ſi je vous faiſois une énumération des oppreſſions & des vexations auxquelles notre factorerie eſt aſſujettie, & je ne répéterois que des choſes qui ſont gé-

néralem^t. connues. Malgré toutes les repréſentations que nous avons faites, tant à notre Ambaſſadeur en cette Cour, qu'au Miniſtere Portugais directement, il ne nous a pas été poſſible d'obtenir du remede ou du ſoulagement. Les Portugais ſont venus à bout de leur deſſein. Ils voient que les Anglois veulent avoir leurs vins à tel prix que ce ſoit, puiſqu'ils ſont devenus pour eux une des choſes néceſſaires à la vie, & que preſque toutes les claſſes du peuple font uſage de cette boiſſon. Anciennement nous en faiſions le payement en manufactures de laine, mais nous les payons actuellement en argent. La balance de ce commerce n'eſt donc plus ſi fort en notre faveur, & on ne voit plus circuler chez nous une auſſi grande quantité des monnoies de Portugal qu'il en circuloit autrefois. Les Portugais prennent actuellement très-peu de nos marchandiſes, ſoit que cela provienne du prix exhorbitant de notre main-d'œuvre, ou de l'accroiſſement de leurs Manufactures, ſoit parce que nos voiſins les fourniſſent à meilleur marché. Nos Vaiſſeaux ne trouvent plus à y charger pour regagner leur fret, & ils ſont obligés de ſe charger de vins. Ces faits ſont conſtans. Mais venons au point eſſentiel. La Compagnie a réſolu de ne point vendre les vins de la vendange de 1767 au-deſſous de 66 *mille rées* la pipe, & ceux de 1765 au-deſſous de 72 *mille rées*; ce vin reviendra donc ici aux Importeurs à près de 40 ℔ la pipe. Tous les bons Anglois doivent ſouhaiter qu'on puiſſe tirer des vins du cru de nos propres Colonies, & principalement de la Caroline. On prétend que ce climat eſt très-favorable pour la culture des vignes, & on eſt occupé à en faire l'eſſai ſous les auſpices de la Société pour l'encouragement des Arts & Sciences. Il ſeroit très-heureux pour nous que cette entrepriſe eût un bon ſuccès, puiſqu'elle empêcheroit la ſortie de nos eſpeces pour l'Etranger.

MOYEN

Egalement ſimple & ingénieux pour peſer les voitures à l'entrée des Villes, tiré du voyage manuſcrit de l'Europe de M. Pingeron.

On doit rendre juſtice à la vérité, les François ſont les premiers peuples de l'Europe qui ſe ſont faits gloire d'avoir de beaux chemins depuis la décadence de l'Empire Romain. Les avantages qu'ils procurent n'ont point échappé aux autres Nations, les unes & les autres ont tâché de ſe procurer des communications faciles & ſûres d'une Ville à l'autre, (a) ſi l'on excepte l'Angleterre, ce ſont des Ingénieurs François qui les ont fait faire preſque par-tout; comme il n'eſt pas poſſible de ſuivre dans tous les pays une méthode uniforme, il a fallu ſe conformer aux différentes circonſtances; c'eſt pourquoi l'on voit des chemins pavés dans les pays où les pierres dures ſont abondantes, & des chemins ferrés dans d'autres contrées. La pierre eſt très-rare en Angleterre, encore y eſt-elle fort tendre, les pierres à fuſils, qui ſont très-communes dans cette Iſle, ne ſont tout au plus bonnes que pour faire des encaiſſemens pour les chemins, ils y ſont donc ferrés. On a fait des réglemens très-ſages pour empêcher qu'ils ne puiſſent point ſe dégrader par la cupidité des voituriers qui voudroient tranſporter des rochers. Le Parlement d'Angleterre a d'abord mis un droit ſur toutes les voitures à deux roues, pour être applicable à cet entretien; celles qui ont quatre roues payent moins, parce que le poids de la charge étant partagé ſur quatre points, la dégradation du chemin eſt moins conſidérable que s'il étoit ſur deux. Les chariots dont les roues ont des jantes fort larges, du triple que les roues ordinaires, bien loin de payer, reçoivent une petite gratification pour leur conducteur. Ces roues font alors l'office de ces gros cylindres de pierre que l'on roule ſur les terraſſes pour les affermir. Il a cependant fallu fixer le poids des voitures, afin qu'elles ne puſſent point nuire au chemin; ce poids une fois déterminé, on s'eſt ſervi, & l'on ſe ſert encore d'un moyen fort ſimple pour peſer la voiture. Elle paſſe au ſortir de la Ville ſur une eſpece de pont levis formé par de longues poûtres qui portent dans leur milieu ſur un arbre comme ſur une eſpece d'eſſieu; l'extrêmité de ces poutres

(a) *En Toſcane, en Autriche, en Suabe & dans la Flandres, ſans parler de ceux qui la font actuellement dans le Royaume de Naples & dans l'Eſpagne.*

qui eſt hors du chemin, eſt chargée d'un poids égal à celui, juſqu'à la concurrence duquel il eſt permis de charger la voiture, & l'autre bout eſt retenu de maniere que le côté chargé ne puiſſe point enlever de bas en haut celui qui ne l'eſt pas. Lorſque la voiture trop lourde paſſe ſur cette eſpece de pont levis, il eſt tout naturel que ſi elle peſe beaucoup plus que ce qui eſt preſcrit, & même toléré, le pont levis enfonce un peu, & la voiture ne peut plus ſortir de la cavité que ſa peſanteur a occaſionnée. Le conducteur eſt alors mis à l'amende. On ne peut point ſoupçonner de mauvaiſe foi dans un pareil procédé. Le poids eſt ſcellé de l'autre côté, & ne peut point être diminuée ſelon la cupidité des Commis. Le droit, pour l'entretien des chemins en Angleterre, ſe nomme *turn-pike*.

COURS DES CHANGES

A

PARIS. *le 17 Déc. 1768.*		CADIX. *le 29 Nov.*	
Amſterdam,	55 ¼	Paris,	77
Lond.	31 13 16	Amſt.	96
Hambourg,	182 ¾	Lond.	40 ¼
Madrid,	14 19	Madrid.	au pair
Cadix,	14 18		
Livourne,			
Lyon,	¼ b.		

MADRID. *le 5 Déc.*		MARSEILLE. *le 7 Déc.*		AMSTERDAM. *le 8 Déc.*	
Londres,	40 7 8e. à ¾	Londres,	31 ¼	Paris,	54. 13
Amſterd.	96 ¼ à ½	Amſt.	54 ¼	à 2 uſ.	
Paris,	15 7	Cadix,	15. 3	Lond.	34 5 à 4
Cadix.	1 p % p.	Madrid,	15. 5 6	Madrid.	93 5 8e
		Livourne,	97 ½	Cadix.	93 ¾
		Naples	86. 85 ½	Lisbonne	45 7 8e
		Gênes,	95 ½		
		Paris,	1 p % b.	Veniſe,	88 ¾
		Lyon.	1 ½ p % b	Gênes,	85 ½
		Montpellier	1 p % b	Livourne,	86 ½
		Piaſtres,	48 15	Hamb.	34 9 16

AVIS.

La Manufacture du Port-à-l'Anglois, pour l'épurement des laines des matelas & autres, pour épurer, blanchir & réparer leſdites couvertures, continue ſes opérations avec ſuccès, & travaille actuellement pour le Garde-meuble de la Couronne. On prend pour l'épurement des laines 3 ß par livre après qu'elles ſont épurées, 3 # pour le blanchiſſage des grandes couvertures, & 2 # pour les petites. Le racommodage ſe paye à part de gré à gré. On prend le tout chez les Propriétaires, & on le rend ſans autres frais. On paye la refection des matelats ſur le pied ordinaire de Paris. Ceux qui voudront profiter de l'avantage de cet établiſſement, pourront écrire à MM. les Entrepreneurs de la Manufacture, au Port-à-l'Anglois, en affranchiſſant les lettres, la petite poſte y va deux fois par jour.

LISTE.

Des Navires naufragés depuis le 22 juſqu'au 27 Novembre 1768. (a)

La *Suzanne*, de Drontheim, Capitaine *Stork*, chargé de fer, planches & meules à aiguiſer, deſtiné pour la Rochelle.

La Barque la *Bagatelle*, de S. Malo.

Le Navire les *Deux Amis*, de Bayonne.

La Barque le *Zephire*, de l'Iſle de Ré.

Un Navire Anglois chargé de tabac.

Le Navire l'*Amitié*, de Workum.

Une Navire Eſpagnol chargé de grains.

Le Navire le *Don de Dieu* de S. Valery.

(a) *Nous aurions deſiré qu'on nous eût envoyé des détails plus circonſtanciés ſur chaque Navires. Nous en attendons des différens Ports où ces malheurs ſont arrivés.*

Le Navire le *Phenix*, de Dunkerque.
Le Navire l'*Eſpérance*, de Dieppe.
L'*Été*, des Sables d'Olonne.
Un Navire de S. Malo.

Le Navire le *Mars*, de la Rochelle, Capitaine *Galocheau*, lequel, par ſa belle manœuvre, a ſauvé la vie à ſes paſſagers & à ſon équipage, & a garanti la cargaiſon qui eſt très-riche, d'une perte totale.

Le Navire l'*Amérique*, de Bayonne.
Deux Navires Anglois chargés de morue.
Un Navire Eſpagnol parti de Londres.

Le Navire le *Hazard* de la Rochelle, deſtiné pour la Guadeloupe, il avoit des Troupes à bord, qui, avec l'équipage, compoſoient environ 300 hommes, dont il ne s'en eſt pas ſauvé 20.

La *Marie-Marguerite*, de Copenhague.
Le *Marquis de Gremaldi*, de Rouen.
Un Navire Hollandois, Capitaine *Barend Ouver.*
Une Frégate du Roi, ſortie de Rochefort.
L'*Aimable Nanon*, de Rouen.
Un Navire Anglois allant à Livourne.
La Barque la *Marie-Françoiſe*, de S. Brieux.
Un Navire Hollandois, Capitaine *Joken*, parti de Bordeaux pour Hambourg.
La Barque du *Patron Rouviere*, allant de Bennecarlo à Cette.
Le Capiraine du *Mars* a dit avoir vu engloutir deux Navires à trois mâts.

Navires en armement.

DE NANTES, *le 9 Décembre 1768.*

Les Navires François, la *Bretagne*, de 300 tonneaux, Capitaine *Soliman*, Armateurs MM. *Bouteiller*; la *Roſalie*, de 120 tonneaux, Capitaine *Marc Allain*; la *Société*, de 60 tonneaux, Capitaine *Vincent Cantin*, ſont en charge dans ce Port, le premier pour la Martinique, le ſecond pour Marſeille, & le troiſiéme pour Lisbonne.

Le Navire Étranger l'*Amitié*, de 150 tonneaux, Capitaine *Sioerde Douvwes*, auſſi en charge dans ce Port, & annoncé dans le Supplément N°. 100, a pour Interprete le S^r. *Boudet*, & non le ſieur *Odiette*, comme on l'avoit mis par erreur.

DU HAVRE, *le 13 Décembre 1768.*

Le Navire la *Concorde*, de 200 tonneaux, Capitaine *Tibon*, eſt en charge dans ce Port pour le Port-au-Prince, & partira à la fin de Janvier 1769. Ce Navire a pour Armateurs MM. veuve *le Couvreur & Guerard.*

FINANCES.

Paiement des Rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. *MM.*	Parties.	Lettres.	Prochain paiem^t. de Déc.
Garnier,	9^e.	L.	24
Deſchapelles,	13^e.	N.	22
De Courmont,	18^e.	N.	22
Rouſſeau,	26^e.	M.	22
De S^te. Luce,	47^e.	t. l.	22
De Lauge,	48^e.	R.	22
Pannelier,	63^e.	M.	23

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Déc. 1768.	*Jeudi 15.*	*Vendredi 16.*	*Samedi 17.*
Ac. des Indes.	1222 ½	1222 ½	1222 ½
Emp. de la Com.	424	424	
Prom. à 5 p ⅋.		19. 20	
Prom. à 4 p ⅋.	41	41	41
Bill. de la Com.			
Ac. des Fermes.	857 ½.	855	852 ½
Amortiſſement.			
2 ſ. p. l. du Dix.		11	
3^e. Loterie.	au p.	au p.	
Annuités.	305	305	
Coup. d'An.	60 ½	61	61
Emp. de 50 mil.		38 ½.	38 ½
Emp. de 30 mil.	39 ½	39 ½	39 ½
Coi. 1759.	43		
Canada.	44	44	44
4^e. L. Epoques.	14	14 ½	14 ½ 12^e. 19 ½.
Nouette.	36	38	38 ½
Ac. de la caiſſe			
CONTRATS.			
tirage de la C.	2^e. 410 4^e. 356.	2^e. 418. 3^e. 380 4^e. 360. 5^e. 350.	4^e. 360. 5^e. 350.
Sur la Ville			

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 102.

DU HAVRE.

IMPORTATION.

IL eſt entré dans ce Port pendant le courant du mois de Novembre 1768, vingt-ſix Bâtimens François, dont 1 venant du Cap, 2 de Marſeille, 2 d'Alicante, 1 de Cette, 2 de Terre-Neuve, 1 de la Rochelle, 1 de Breſt, 2 de Saint Malo, 1 de Libourne, 4 de Treguier, 1 de Dunkerque, 1 de Lisbonne, 1 de Corck & 6 de Rouen.

Quatorze Anglois, dont 7 venant de Corck, 1 de Dublin, 1 de Londres, 2 de Glaſcow, 1 de Newcaſtle, 1 de Penzance & 1 de Cornouailles.

Onze Hollandois, dont 1 venant d'Alicante, 3 d'Amſterdam, 2 de Dantzick, 1 de Niewport, 1 d'Oſtende, 1 de Stetin & 2 de Rouen.

Deux Suedois, dont 1 venant d'Abo & 1 de Gottembourg.

Trois Eſpagnols, dont 1 venant de S. Ander & 2 de Bilbao.

Il a été importé par ces différens Bâtimens 230810 livres de ſucre, 55104 livres de café, 1990 livres d'indigo, 18855 livres de coton, 261 cuirs ſecs, 4883 barils 604 demi barils de bœuf, 900 frequins 122 demi frequins de beurre, 210 caiſſes de chandelles, 753 boucauts de tabac en feuilles, dont 567 pour Paris, 621 demi caiſſes 36 caiſſes de ſavon, 320 balles de coton de Smyrne, 24 pieces 5 demi pieces d'eau de vie, 49 pieces 5 demi pieces d'huile d'olive, 1167 balles de ſoude, 150 caiſſes de ſuc de réglisſe, 678 balles de laine, 1200 quintaux de morue ſeche, 8088 quintaux de froment ſans compter 4102 ſacs pour Rouen, 950 quintaux d'orge, 220 gonnes de goudron, 200 barils de brai & 127000 livres de fer en barres.

EXPORTATION.

Il eſt ſorti de ce même Port pendant le courant du même mois, dix-ſept Bâtimens François, dont 2 allant au Cap, 1 à Saint Marc, 1 aux Cayes Saint Louis, 1 à la Guadeloupe, 1 à la Martinique, 2 à Saint Malo, 2 à Bayonne, 1 à Breſt, 1 à Bordeaux, 1 à Dunkerque, 1 à Oſtende, 1 à Cherbourg & 2 à Rouen.

Huit Anglois, dont 1 allant à Londres, 1 à Liwerpool, 1 à Newcaſtle, 1 à Glaſcow, 2 à Corck, 1 à Fecamp & 1 à Rouen.

Dix Hollandois, dont 1 allant à Londres, 3 à Hambourg, 1 à Amſterdam, 1 à Roterdam, 1 à Breſt, 1 à Morlaix & 2 a Bordeaux.

Quatre Eſpagdols, dont 1 allant à Bayonne, 2 à Bilbao & 1 à Rouen.

Un Suedois & un Danois, allant tous deux à Hambourg.

Il a été exporté par ces différens Navires les marchandiſes ſuivante; ſçavoir pour l'*Amérique*, 200714 livres de bœuf, 4700 liv. de lard, 38128 livres de beurre, 17750 livres de ſaumon, 7850 livres d'huile d'olive, 700 liv. d'huile de poiſſon, 128 muids de vin, 629 quintaux & demi de morue ſeche, 1450 livres de ſerge & bougie, 3850 livres de chandelle, 1285 quintaux & demi de farines, 2150 marmites, 17 marcs d'argenterie; pour *Londres*, 5850 livres d'indigo; pour *Hambourg*, 1198246 livres de ſucre, 172556 liv. de café, 650 livres d'indigo, 530 livres de cacao; pour *Amſterdam* 108038 livres de ſucre, 92741 livres de café, pour *Roterdam*, 76387 liv. de ſucre; pour la *Suiſſe*, l'*Allemagne* & la *Lorraine*, 29012 livres de ſucre, 58657 liv. de café, 7805 livres d'indigo, 1796 livres de cacao, pour *Paris*, *Rouen*, *Dieppe*, *Honfleur*, &c. 43271 liv. de ſucre, 25708 livres de café, 9098 liv. d'indigo, 263 livres de cacao, 7000 liv. de rocou; pour *Bayonne*, 124415 liv. de lin crud.

DE ROUEN.

Suite de l'etat des Marchandiſes importées dans cette Ville venant de l'Etranger, depuis le premier Juillet juſqu'au premier Novembre 1768: Sçavoir,

D'*Oſtende*, 1 barique 3 barils 1 caiſſes de cornes à lanternes, 5 barils de ſucre, 5 futailles d'alun, 3 barils d'émeri, 4 futailles 5 barils 1 caiſſe 1 balle de colle, 65 balles de poivre, 4 caiſſes, 111 boëtes de fer blanc & noir, 17 bottes d'acier, 13 bouteilles d'eau de vitriol, 40 futailles de conperoſe, 20 paniers d'eau de Briſtol, 1 caiſſe de baume, 18 fromages, 80 planches de cuivre, 1 barique de gomme, 8 barils 9 caiſſes 2 balles 10 paquets 4 boëtes & 1 panier de diverſes marchandiſes de mercerie & quincaillerie.

De *Breme*, 180 balles de laine d'Allemagne, 27 barils de fer blanc, 25 barils d'azur, 24 barils

de brai, 9 barils d'acier, 73 barils 1 caisse de diverses marchandises,

De Roterdam, 423 bottes d'acier, 11 barils d'arsenic, 37 barils d'azur, 8 cabas d'amandes, 1 baril de brai, 13 caisses de borax, 1 tonneau 4 barils 1 balle de bois de Fernambourg, 134 buches de bois d'Acajou, 134 buches de bois du Japon, 637 buches de bois de Sainte Marthe, 398 buches de buis, 1 caisse de bois de fustel, 2 tonneaux 1 baril 2 balles de bois moulu, 1 baril de bois rapé, 16 paquets de fanons de baleine, 2 barils de blanc de plomb, 1 caisse de bazin, 2 futailles 16 fonds de cuivre, 2 futailles de couperose, 4 futailles 7 tonneaux 1 baril de colle, 39 futailles 119 bariques 107 barils de ceruse, 1 furon de canelle, 736 dents d'éléphant, 70 plaques 122 bottes de fer, 20 bottes de fil de laiton, 14 tonneaux 77 barils de fil de fer, 1 caisse & 2251 fromages, 1 baril de fleur de soufre, 1 caisse de fayence, 1 baril de fil à cardes, 24Sooo liv. de froment, 47 futailles de garence, 16 futailles de gomme de Senegal, 1 boucaut 1 baril de girofle, 24 pipes 1 barique 1 baril d'huile, 86 pieces 1 baril d'huile de baleine, 12 barils d'huile de morue, 2 caisses de jus de réglisse, 1 balle de laine, 1 tonneau 4 bariques 23 barils 8 caisses 2 ballots de diverses marchandises, 1 futaille 4 tonneaux de mitraille, 44 barils de morue, 2 barils d'orpin, 1 caisse d'orge perlé, 4 futailles 4 barils 2 balles de plumes, 6 barils de mine de plomb, 1 grenier de planches, 6 futailles de pierre ponce, 14 balles de poivre, 1 boëte de pinceaux, 18 cofres de pipes, 202 pots à sucre, 20 balles de peaux de veaux, 1 tonneau 3 caisses de rubans, 8 barils de rouge-brun, 3 futailles de soufre, 2 futailles 3 tonneaux 1 baril de sucre en pains, 1 baril 3 caisses de sel de Saturne, 1 panier de foies de sanglier, 2 caisses 1 boëte de thé, 1 baril de tourneffol, 13 barils de vermillon, 10 barils de vif-argent, 54 barils 39 caisses 6 tonneaux 3 ballots 5 paquets 3 paniers 2 boëtes de merceries, épiceries, drogueries & quincailleries.

De *Chester*, 1 grenier de cornes de bœuf & 830 saumons de plomb.

De *Newcastle*, 1 grenier 8 chaldres de charbon de terre, 68 chaldres de meules à Taillandier & 150 saumons de plomb.

De *Hul*, 1900 saumons de plomb.

La suite dans un autre Supplément.

DE BORDEAUX.

EXPORTATION.

Etat des Marchandises du cru des Isles & Colonies Françoises de l'Amérique, exportées de cette Ville pour differentes Villes Françoises & Etrangeres, tant par terre que par mer, pendant le mois de Novembre 1768 : sçavoir;

PAR TERRE.

Pour l'*Alzace*, 869 livres d'indigo; pour *Cassel en Allemagne*, 1042 livres dito; pour l'*Allemagne*, 1096 liv. dito; pour *Francfort*, 900 liv. dito; pour *Basle en Suisse*, 5733 liv. dito, 15295 livres de cafe, & 4202 livres de rocou; pour *Marseille*, 67 bariques de sucre blanc; pour la *Savoye*, 765 livres d'indigo, 4092 liv. de café, 5575 livres de cacao; pour l'*Italie*, 75 bariques de sucre brut, 126 bariques de sucre blanc, 2922 livres de cacao; pour la *Catalogne*, 37 bariques de sucre blanc, 1062 liv. de cacao; pour *Metz en Lorraine*, 974 livres de café; pour *Strasbourg*, 998 livres d'indigo.

PAR MER.

Pour *Hambourg*, 495 bariques de sucre brut; 1060 bariques 23 quarts de sucre blanc, 3414 livres d'indigo, 52747 livres de café, 590 livres de rocou; pour *Amsterdam*, 193 bariques 10 quarts de sucre brut, 904 bariques 17 quarts de sucre blanc, 11367 livres d'indigo, 127426 livres de café; pour *Roterdam*, 929 bariques 6 quarts de sucre brut, 24518 livres de café; pour *Saint Sébastien*, 7 bariques de sucre brut, 265 bariques 4 quarts de sucre blanc, 8951 livres de cacao; pour *Saint Ander*, 14 bariques de sucre blanc; pour *Flinsbourg*, 2999 liv. de café; pour *Breme*, 20 bariques 1 quart de sucre brut, 1526 livres d'indigo, 23655 livres de café, 240 livres de cacao, 340 liv. de rocou; pour l'*Espagne*, 17157 livres de cacao; pour *Copenhague*, 256 liv. d'indigo, 1866 livres de café; pour *Bilbao*, 3 bariques de sucre brut, 83 bariques 1 quart de sucre blanc, 3878 livres de cacao; pour *Bayonne*, 17 bariques de sucre brut, 489 liv. de cacao; pour *Elzeneur*, 9430 livres de café; pour *Bruges*, 35 bariques de sucre, 260 livres de rocou; pour *Dorth*, 129 bariques de sucre brut, 60 bariques 1 quart de sucre blanc.

Il a été exporté en grains pendant le même mois & de cette meme Ville, pour le *Ferol*, 138000 liv. de froment & 84300 liv. de farines; pour *Lisbonne*, 115000 liv. de froment & 40000 livres de farines; pour la *Corogne*, 163100 liv. de farines; pour *Padien*, 57500 livres de seigle; pour *Cardio*, 115000 liv. dito.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce rue Traverſiere, 1768.

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont Saint Michel, 1768.

Nº. 101

GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.

ANNÉE 1768. Du Samedi 17 Décembre.

AGRICULTURE.

LETTRE

De M. Paulmier de la Tour, Inſpecteur dans les Ponts & Chauſſées, aux Auteurs de la Gazette.

RIen de plus admirable, Meſſieurs, que cet enthouſiaſme patriotique qui, en ſi peu de temps, a enfanté tant de ſociétés & de livres d'agriculture ! bien des gens prétendent qu'il eût peut-être mieux valu, par d'autres moyens, faire naître des Laboureurs & les honorer davantage. Mais un temps viendra que nos *vrais Laboureurs*, plus aiſés, plus éclairés, feront auſſi des livres, & ce ſeront ſans doute les meilleurs. Quand ces bonnes gens pourront dire nettement leurs raiſons & les faire entendre à l'oreille attentive de l'Adminiſtration, elle ſera toute étonnée de les trouver ſi modérés, ſi patiens, ſi ſenſés, ſi dignes d'un meilleur ſort. En attendant cette révolution, M. *Rigaud de l'Iſle*, Bourgeois de Creſt, déjà ſi avantageuſement connu de vous, Meſſieurs, (a) & du public, par le bien qu'il cherche à faire, & qu'il fait réellement dans ſon voiſinage, à ſes bons amis les *Laboureurs*, vient de leur diſtribuer de nouveaux prix d'encouragement, & leur promet pour ceux de l'année prochaine une charrue de Brie, inventée ou rectifiée par l'eſtimable M. de Sutieres, & qu'ils ont entiérement approuvée. Cette fête champêtre faite pour être imitée, & dont l'éclat ne fit aucun tort à la ſimplicité qui devoit la caractériſer, fut honorée par la principale nobleſſe du canton, & je vous adreſſerai inceſſamment, Meſſieurs, le diſcours prononcé en cette occaſion, par M. Rigaud de l'Iſle, & dans lequel il peint ſi bien ſon caractere & ſa bienfaiſance. L'on ne ſçauroit trop publier tout ce qui eſt bon & honnête, ni faire connoître les Citoyens qui en méritent le titre. C'eſt principalement dans vos papiers conſacrés à l'utilité nationale, que ces choſes là doivent être conſignées.

(a) *Nous avons déjà publié dans nos Gazettes & nos Journaux, les fêtes champêtres & les prix que M. Rigault de l'Iſle a coutume de donner tous les ans aux Laboureurs de ſon canton.*

LETTRE

De M. Mamiot, ſur la Galle des Moutons.

Vous avez annoncé, Meſſieurs, les deux petits Mémoires que j'ai eu l'honneur de vous envoyer, l'un ſur la galle des moutons, & l'autre ſur la marne. J'ai fait l'expérience ſur la galle des moutons au mois d'Août, que je crois le plus convenable, quoique je penſe également que la fin du printemps, & même tout l'été ſoient des ſaiſons favorables pour cette opération. J'ai remarqué que l'inſecte ſe multiplie par une eſpece de lente qu'il dépoſe, & qu'on apperçoit aſſez

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

facilement ſur les poils des oreilles ; dès que je fus certain de la préſence de l'inſecte, je frotai une ſeule fois d'onguent gris cinq chiens, dont deux avoient été mis à un paillé & les trois autres auprès d'une brebis. Les cinq chiens remplis de galle furent guéris en trois jours, & dès le lendemain je m'apperçus que l'inſecte avoit péri. Comme je ſçai que l'eau où l'on a fait chauffer du mercure, eſt bonne pour faire mourir les vers, j'ai penſé qu'une eau mercurielle étoit capable, ainſi que la civadille, de faire périr l'inſecte dont j'ai parlé; & je n'ai avancé ces deux choſes que pour engager des perſonnes plus éclairées que moi, à faire part au public des remedes qui ſeroient plus efficaces, & qui cauſeroient moins de dépenſe; car il ne s'agit que de faire périr l'inſecte, & la guériſon s'enſuit.

SUPPLÉMENT

A la lettre de M. de Maſſac, inſérée dans notre Gazette du 11 Avril 1767, N°. 29.

A Dieu ne plaiſe que je ſois dans le deſſein de blâmer ces ſentimens généreux qui doivent nous porter à ſoulager nos ſemblables dans leurs adverſités; mais il faut convenir auſſi qu'une charité mal entendue, quelque louable, ſi l'on veut, qu'en ſoit le principe à certains égards, eſt preſque toujours ſuivie d'inconvéniens bien ſuperieurs au bien que l'on croit en réſulter. Le fait ſuivant, ſur la vérité duquel on ne doit avoir aucun doute, & qui me fourniroit la matiere d'un long diſcours, ſi tout Lecteur n'étoit plus capable que moi d'en tirer toutes les conſéquences qui en dérivent, confirme ſeul ma façon de penſer. Puiſſe-t-il faire quelque impreſſion ſur ces ames ſenſibles, mais oſons le dire, trop peu éclairées dans le choix des moyens qu'elles adoptent pour ſuivre les mouvemens d'un cœur compatiſſant.

Feue Madame la Comteſſe de C..... poſſédoit en Auvergne la Terre de S.... où la mendicité n'étoit point connue, parce que chacun y vivoit de ſon travail. Elle y alla faire un certain ſéjour, & l'on annonça de ſa part que tous les pauvres pourroient ſe préſenter pour recourir aux charités qu'elle avoit intention de leur faire. Il s'en préſenta bientôt un grand nombre qui trouverent qu'il étoit plus doux de vivre ſans rien faire, que de travailler. Leur exemple en attira d'autres, & quand cette Dame quitta ſa terre, il s'y trouva 120 pauvres. Ceux-ci manquant des reſſources, qui les faiſoient ſubſiſter, reprirent enfin inſenſiblement, mais avec beaucoup de peine leurs premieres occupations, & ce ne fut qu'au bout de quelques années qu'il n'y eut plus de pauvres dans la terre dont il s'agit. Madame la Comteſſe y étant retournée dix ans après, on ſe reſſouvint de ce qu'on appelloit ſa *tendre généroſité*, elle ſuivit ſon ancienne méthode, & elle laiſſa à ſon départ, au lieu de 120, comme la premiere fois, 130 malheureux.

Ne pourroit-on pas encore, Meſſieurs, mettre au nombre de ces Charlatans dont j'ai déjà parlé, ces Marchands Bijoutiers qui font tirer à des loteries, preſque toujours frauduleuſes, quelques précautions qu'on ſemble prendre pour qu'elles ne le ſoient pas, ou du moins dont l'avantage eſt ordinairement pour le Marchand, dans la proportion, ou peu s'en faut de mille contre un. Vous ne ſçauriez croire combien l'appas de gagner pour 12 ß, un effet auſſi brillant en apparence que peu ſolide dans le fond, eſt capable de faire des dupes, & combien le nombre de celles-ci augmente dès qu'une perſonne a été aſſez heureuſe pour remporter quelque lot. Tout le monde ſe flatte d'avoir le même bonheur, & la boutique du Marchand ne déſemplit point, c'eſt ce que j'ai vu pluſieurs fois. Les Ecoliers, les Artiſans, les jeunes gens de famille, & ſur-tout les Domeſtiques des deux ſexes, après y avoir employé tout leur argent, étoient aux expédiens pour y en apporter encore. Tout homme ſenſé voit ſans peine les maux réſultans de ces ſortes de loteries, qui dans peu de jours emportent cinq ou ſix mille livres d'une petite Ville, & ſouvent davantage. Ne ſeroit-il donc pas très-avantageux que ces faiſeurs de loteries, qu'on peut avec raiſon appeller des peſtes publiques, ne fuſſent point tolérés dans un État ?

ANNONCES DE LIVRES.

Letters concerning the preſent ſtate of the

ſrench Nation containing a comprehenſive view of their political ſtate, agriculture, trade and commerce, revenues, Military power, Gouvernement, ranks of the people, manners, laws, fine arts and artits, theatre, littérature and writers, with a complete compariſon between France and great Britain in reſpect of extent, fertility, ſituation, populouſneſſ, Capitals, Gouvernement, Manufacture, général wealth- public crédit, revenues, army, navy, Colony général proſperity ad power-architecture, painting, ſculpture, engraving, muſic, littérature, Académies, Sociéties. Printed for W. Nicoll at N°. 51, in S. Paul Church yard London. 1 vol. in-8°. price 5 ſchel. (a)

Lettres ſur l'état actuel de la Nation Françoiſe dans leſquelles on donne une idée exacte de ſa politique, de ſon agriculture, du commerce, des revenus, des forces militaires, du Gouvernement, des ordres des Habitans, de leurs uſages, de leurs loix, des beaux Arts & des Artiſtes. On y trouve encore une notice de l'état des différens théatres, de la littérature & la liſte des principaux Ecrivains, avec une comparaiſon de la France avec la Grande-Bretagne, ſelon les objets ſuivants. 1°. L'étendue, 2°. la fertilité, 3°. la ſituation, 4°. la population, 5°. les Capitales, 6°. le Gouvernement, 7°. les manufactures, 8°. le crédit public, 9°. les revenus de l'État, 8°. les Troupes de terre, la Marine, les Colonies, 9°. la proſpérité & la puiſſance, 10°. l'architecture, la peinture, la ſculpture & la gravure, la muſique, la littérature, les Académies & les Sociétés littéraires. 1 vol. in 8°. chez Guillaume Nicoll, au N°. 51, près du cimetiere S. Paul, prix 5 ſchellings.

L'art de multiplier le vin par l'eau, ſans nuire à ſa qualité, & méme en l'augmentant, ou nouveaux principes ſur l'art de faire le vin, réſultans de pluſieurs expériences, tant ſur la bonification des vins, que ſur leur multiplication lors de la fermentation. Avec l'approbation de la Faculté de Médecine de Paris, & quelques obſervations ſur les avantages que la multiplication des vins, portée au tiers ou au quart, pourroit procurer au Roi, à la Nation, au Commerce, & en général à toutes les maiſons nombreuſes. Par M. Maupin, à Paris, chez *Muſier fils*, Libraire, broch. in-12. de 25 pages.

L'art de multiplier le vin par le moyen de l'eau, eſt un ſecret très-connu depuis long-temps, dira t-on peut être, & il étoit inutile de faire des livres pour nous apprendre ce que nous ſçavions déjà. Oui ſans doute, mais d'employer ce moyen ſans nuire à ſa qualité, eſt un avantage que nous ignorions, & dont nous avons l'obligation à M. Maupin. (*a*) Cet Auteur rend compte de ſes premieres expériences & de ſes différens ſuccès; mais pour bien entendre ſes nouveaux procédés, il faut avoir connoiſſance de ſon ouvrage intitulé: *Eſſai ſur l'art de faire le vin*, &c. qui ſe vend auſſi chez Muſier fils. Sa façon d'opérer avec de l'eau nous paroît très-bonne, & il y a tout lieu de croire qu'on ne doit pas s'appercevoir du mélange de l'eau avec le vin, puiſqu'ils bouillent tous deux enſemble. Au reſte, il ne conſeille point de faire ces expériences en grand, ſi l'on craint de ne pas réuſſir. Il a eu le plus grand ſuccès de celles qu'il a faites. Cette découverte eſt certainement très-utile, ſur-tout pour les années comme celles-ci où la récolte a été médiocre. Si l'on eût ſuivi ſa méthode en tout, les vins qu'on a faits cette année ne ſeroient pas auſſi verds & auſſi cruds qu'ils le ſont.

Expériences & obſervations ſur la cauſe de la mort des noyés, & les phénomenes qu'elle préſente, faites publiquement à l'Ecole royale vétérinaire de Lyon, ſous les yeux des Commiſſaires nommés, approuvée par leur rapport,

---

(a) *Comme les Libraires Anglois ſe chargent ordinairement de compoſer les titres des ouvrages qu'ils ſe propoſent de vendre, on ne doit point s'étonner de la longueur de celui-ci. Nous ne garantiſſons pas ces lettres de toute impartialité. Il nous paroit qu'elles ont été compoſées pour ſervir de parallele* à l'état préſent de la Nation Angloiſe *que nous avons annoncé dans ſon temps. Ce dernier ouvrage fait encore grand bruit à Londres à cauſe des vérités frappantes que l'on y trouve.*

(a) *Nous avons rendu compte dans nos Journaux de ſes principes ſur l'art de faire le vin, & ceux qui les ont ſuivis ont eu lieu d'être ſatisfaits.*

& le jugement de l'Académie royale de Chirurgie, en réponſe aux Mémoires de MM. Puy & Preſſavin, Maître en Chirurgie de Lyon, & de M. V...., Médecin de la même Ville, avec cette épigraphe.

Inventa perficere non inglorium.
Phed. liv. IV, fab. XVII.

Par MM. Champeaux & Faiſſole, Gradués, Maîtres en Chirurgie de Lyon, & Chirurgiens du Roi en cette Ville, &c. A Lyon, *de l'Imprimerie d'Aimé de la Roche;* & à *Paris, chez Didot, le jeune, quai des Auguſtins, 1768, avec approbation & privilege.* (a)

On lit à la tête de ces expériences & obſervations, la premiere lettre que les Auteurs adreſſerent à M. *Louis*, Secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Chirurgie. Le but qu'ils ſe ſont propoſé dans cette lettre étoit de juſtifier leur rapport ſur les cauſes de mort de *Claudine Rouge*: elle ne contient par conſéquent que des principes ſur la cauſe de la mort des noyés. Elle leur fut arrachée par la néceſſité de réfuter quelques aſſertions que de célebres Avocats de Lyon avoient mises dans des mémoires qu'ils publierent en faveur de pluſieurs accuſés. Ces Avocats fondés ſur une conſultation de quelques Maîtres de l'Art, entiérement oppoſée au rapport juridique, du 10 Juillet 1767, annoncerent au public que les Chirurgiens députés s'étoient trompés dans le jugement qu'ils avoient porté ſur les cauſes de la mort de *Claudine Rouge*. Ceux-ci furent donc forcés, pour l'intérêt de leur réputation, plus encore pour celui de l'humanité, de prendre la défenſe d'un rapport qu'ils avoient fait juridiquement. Voilà ce qui donna lieu à cette premiere lettre.

On lit enſuite la réponſe ſolide & ingénieuſe de M. *Louis* à MM. *Faiſſole & Champeaux*; elle précéde immédiatement la ſeconde lettre, que les Auteurs ont adreſſée au même Académicien, pour répondre aux critiques de *MM. P.... & P...*, Chirurgiens de Lyon, & de M. *V....*, Médecin de la même Ville.

Cette lettre eſt diviſée en trois parties. Dans la premiere ils expoſent le méchaniſme de la cauſe à laquelle on doit attribuer la mort des noyés. Par-tout guidés par l'expérience, ils démontrent que la préſence de l'eau écumeuſe dans les bronches, eſt la vraie cauſe de la mort des noyés; qu'elle s'y conſerve & peut y être apperçue très-long-temps après la mort; & qu'au contraire, le défaut de cette eau écumeuſe dans les bronches, eſt une preuve certaine que la perſonne n'a pas été noyée. Dans la ſeconde partie, ils prouvent que les alimens, contenus dans l'eſtomac d'un cadavre, ne peuvent pas être décompoſés par la fermentation putride en quinze jours, de maniere à n'être plus reconnoiſſables. La troiſiéme enfin a pour objet la diſcuſſion des ſignes que préſentent les cadavres de ceux qui ont péri d'une mort violente.

A cette ſeconde lettre on a joint les procès-verbaux des expériences qui ont été répétées publiquement; le rapport de MM. les Commiſſaires; le jugement qu'en a porté le Corps renommé des Chirurgiens de Lyon, & l'approbation de l'Académie royale de Chirurgie. Elle eſt conçue en ces termes:

» Ces expériences, jointes aux obſerva-
» tions tirées de l'ouverture des noyés, ſont
» concluantes en faveur de MM. *Champeaux*
» & *Faiſſole*. Elles préſentent des faits bien
» vus, diſcutés avec ſoin, des préceptes
» utiles, des vues nouvelles, des conſé-

(a) *Nous nous hâtons de publier un ouvrage, que de malheureux cas, qui n'arrivent que trop ſouvent, rendront très-utile. Il en eſt encore un autre que le bien de l'humanité exige. C'eſt un traité en forme pour faire connoître l'abus d'abandonner trop tôt ceux qu'on retire de l'eau, & qu'on regarde comme noyés. Il a déjà paru ſur ce ſujet pluſieurs obſervations qui prouvent qu'on ne donne pas aſſez de ſecours aux noyés, & qu'on préſume trop facilement de leur mort. Mais ces obſervations détachées s'oublient très promptement, & l'on reſte dans des préjugés ſi funeſtes à l'humanité. Dans le Traité en queſtion, on indiqueroit d'abord les véritables ſecours qu'on doit procurer aux noyés; on feroit connoître l'abus de les ſuſpendre par les pieds*, &c. *On démontreroit les véritables ſignes de mort*, &c. *Le Gouvernement ſeroit ſupplié d'interpoſer ſon autorité pour qu'on n'enterrât pas un noyé ſans qu'on lui eût donné les ſecours indiqués*, &c.

» quences juſtes & lumineuſes ; enfin, une » théorie ſolide fondée ſur l'expérience éclai- » rée. Les Maîtres de l'Art liront cet Ou- » vrage avec d'autant plus de plaiſir, que » les faits y ſont expoſés avec beaucoup » d'ordre & d'intelligence, & qu'on y dé- » montre la vérité par le ſecours de l'anato- » mie, de la phyſiologie & de l'expérien- » ce. Ceux qui ont des doutes, y trouve- » ront des raiſons ſatisfaiſantes, propres à » les diſſiper. Enfin, il y a lieu de croire » que l'autorité des faits ſervira à convain- » cre ceux que les preſtiges de l'éloquence, » & l'art dangereux de rendre tout équi- » voque, auroient pu ſéduire. Nous eſti- » mons que cet ouvrage mérite des éloges » & l'approbation de l'Académie. »

On lit à la fin une autre lettre de M. *Louis*, adreſſée à MM. *Faiſſole* & *Champeaux*. Cet Académicien les remercie de lui avoir envoyé l'excellent Mémoire de M. *Gaïet de Lancin*. Il donne à cet Avocat judicieux les juſtes louanges qu'il mérite. Il ſe plaint qu'on ait écrit de Lyon, au ſage Magiſtrat qui préſide à la Police générale, & en particulier à celle de la Librairie, contre ſa réponſe à la lettre de MM. les Chirurgiens du Roi, dans laquelle ceux-ci le conſultoient *ſur la premiere inſulte qu'on a faite à la raiſon en contrariant les principes qui ſervent de baſe à leur rapport*. Il rappelle certains faits dont il a rendu compte à l'Académie, de même que de toutes les choſes qui pouvoient l'intéreſſer dans le plaidoyer de M. l'*Avocat Gaïet de Lancin*. Il finit enfin, en leur témoignant qu'il attend avec impatience la publication de leur expérience, & il ſe félicite d'en avoir été le Promoteur. *Elles confirment*, dit-il, *celles que j'ai faites, il y a plus de vingt ans ſur le même ſujet. Ne nous plaignons pas des contradictions qu'elles viennent d'eſſuyer, elles en avoient beſoin pour être miſes en évidence, & devenir plus généralement utiles au public.*

AVIS.

Une perſonne deſireroit avoir une deſcription détaillée d'une charrue dont on ſe ſert dans les environs de Toulouſe pour labourer les vignes avec un ſeul cheval.

AUTRE.

Un Particulier demeurant à Sauveterre en Bearn, voudroit trouver un Précepteur qui pût enſeigner le Latin & donner les premieres notions de la Géographie & de l'Hiſtoire, il donneroit 300 ℔ & la table. Il faut s'adreſſer à M. d'Alban, à Sauveterre en Bearn, ſur le Gave d'Oleron.

AVERTISSEMENT.

Nous croyons devoir prévenir Meſſieurs les Intendans qu'à l'avenir nous n'inférerons rien dans nos feuilles qui leur ſoit relatif ſans leur conſentement, M. Ducluzel, Intendant de Tours, ayant déſaprouvé que nous ayons rendu publics les avis annoncés dans nos Gazettes numéros 79 & 99.

GRAINS ET FARINES A PARIS.

État des différens prix du Froment, du ſeigle, des Farines & du Pain vendus à Paris dans la Halle & ſur les Ports, depuis le Mercredi 7 juſqu'au Samedi 10 Déc. 1768.

Il eſt arrivé à la Halle 7 muids, 11 ſeptiers de froment, 12 muids 10 ſeptiers de ſeigle, 268 muids 2 ſeptiers de farines ; il reſtoit de l'autre marché 253 muids de froment, 11 muids 5 ſeptiers de ſeigle, & 600 muids 10 ſeptiers de farines, ce qui a fait 260 muids de froment, 24 muids 3 ſeptiers de ſeigle, 869 muids de farines.

Il eſt arrivé à la même époque ſur le Port de la Greve, 95 muids 8 ſeptiers de froment, & il en reſtoit du marché précédent 79 muids 9 ſeptiers, ce qui a fait 175 muids 5 ſeptiers.

Le Samedi 10 Décembre, il ſe trouvoit en totalité dans Paris, 1329 muids 7 ſeptiers, tant blé, que ſeigle & farines. Il y en a eu de vendu 278 muids 7 ſeptiers ; de ſorte qu'il en eſt reſté 1051 muids.

Le froment a été vendu à la Halle de 24 à 30 ℔ le ſeptier ; le ſeigle, de 16 ℔ 10 ß à 20 ℔ ; le from^t. a été vendu à la Grêve de 26 ℔ 15 ß à 30 ℔ le ſeptier.

Les farines blutées ont valu à la Halle de 2 ℔ 1 ß 9 d. à 3 ℔ le *boiſſeau* ; les farines de remoulage de 2 ℔ 3 ß 6 d. à 3 ℔ 2 ß 9 d. auſſi le *boiſſeau*.

Le pain blanc de Goneſſe de 3 ß 6 d. à 3 ß 9 d. la *liv.* idem de Paris, idem ; pain bis blanc de Goneſſe, de 3 à 3 ß 3 d. ; id.

de Paris, de 3 ß 3 d. à 3 ß 6 d.; pain bis clair, de 3 ß à 3 ß 3 d.; pain bis de Paris, de 2 ß 9 d. à 3 ß.

COMMERCE.

COMPAGNIE DES INDES.

Suite du prix courant des March. qui ont été vendues à l'Orient le 28 Nov. 1768.

SÇAVOIR:

GUinées de Maſulipatam de 28 aunes ſur 7 huit.
3 G M 4 de 35 l. 15 ſ. à 36 l. 1 ſ.
3 G M 4 B de 36 l. 2 ſ. à 36 l. 3 ſ.
Dito de 28 à 28 aun. & demie ſur 7 huit.
3 G M 3 à 37 l. 13 ſ.
Dito de 28 aun. ſur 5 ſix à 7 huit.
3 G M 3 de 38 l. 3 ſ. à 38 l. 4 ſ.
Dito de 27 & demie à 28 aun. ſur 5 ſix.
3 G M 3 B. de 36 l. 12 ſ. à 36 l. 14 ſ.
Dito de 28 à 28 aun. & demie ſur 7 huit.
3 G M 3 à 37 l. 10 ſ.
Dito de 27 & demie à 28 aun. ſur 5 ſix.
3 G M 2 de 38 l. 5 ſ. à 38 l. 6 ſ.
Dito de 28 aun. ſur 5 ſix à 7 huit.
3 G M 2 de 39 l. à 38 l. 2 ſ.
Dito de 27 & demie à 28 aun. ſur 5 ſix.
3 G M 2 B de 42 l. à 41 l.
Dito de 28 à 28 aun. & demie ſur 7 huit.
3 G M 2 à 42 l. 16 ſ.
Dito de 27 & demie à 28 aun. ſur près de 7 huit.
3 G M 1 à 41 l. 6 ſ.
Dito de 28 aun. ſur près de 7 huit & ſur 7 huit.
3 G M 1 de 41 l. 11 ſ. à 41 l. 2 ſ.
Dito de 28 à 28 aun. & demie ſur 7 huit.
2 G M 4 de 47 l. 10 ſ. à 48 l. 6 ſ.
Dito de 27 & demie à 28 aun. ſur près de 7 huit.
2 G M 4 b à 48 l. 5 ſ.
Dito de 28 aun. ſur près de 7 huit à 7 huit.
3 G M 3 de 45 l. 8 ſ. à 45 l. 11 ſ.
Dito d'idem ſur 7 huit.
2 G M 3 b à 51 l. 3 ſ.
Dito de 27 & demie à 28 aun. ſur près de 7 huit.
2 G M 3 b à 52 l. 2 ſ.
Dito de 28 à 28 aun. & demie ſur 7 huit
2 G M 2 b à 54 l. 2 ſ.
Dito de 28 à 28 aun. & dem. ſur 7 huit.
2 G M 2 à 55 l. 12 ſ.
Dito de 28 aun. ſur près de 7 huit & 7 huit.
2 G M 2 de 56 à 56 l. 8 ſ.
2 G M 1 à 56 l. 8 ſ.
2 G M 1 de 59 l. 1 ſ. à 59 l. 5 ſ.
Dito de 28 à 28 aun. & demie ſur 7 huit.
1 G M 4 de 63 l. 4 ſ. à 63 l. 5 ſ.
Dito de 28 aun. ſur près de 7 huit & 7 huit.
1 G M 3 de 62 à 62 l. 19 ſ.
1 G M 3 2 à 64 l.
1 G M 2 de 64 l. 15 ſ. à 65 l. 6 ſ.
1 G M 1 de 68 l. 1 ſ. à 67 l. 9 ſ.
Dito de 28 & demie à 29 aun. ſur 7 huit.
7 G M 3 à 73 l. 10 ſ.
7 G M 2 de 81 l. 2 ſ. à 81 l. 3 ſ.
7 G M 1 de 89 l. 1 ſ. à 89 l. 13 ſ.
Dito d'idem ſur près de 7 huit & 7 huit.
6 G M 2 à 100 l.
6 G M 1 de 100 l. 1 ſ. à 102 l. 13 ſ.

OBSERVATIONS

Sur les Suifs, par M. Mamiot.

Les Marchands Bouchers de la plus grande partie du Royaume, fondent eux-mêmes leurs ſuifs. Il y a des Provinces où les Chandeliers font eux mêmes cet ouvrage; les uns & les autres attendent deux & trois mois pour faire leurs fontes; quand cette opération ſe fait dans les grandes chaleurs, les ſuifs ſe trouvent échauffés au point qu'on ne peut plus les regarder que comme une très mauvaiſe marchandiſe, & il eſt impoſſible de remédier à la mauvaiſe qualité d'un ſuif échauffé.

Il ſeroit donc à propos & néceſſaire que les Bouchers fuſſent obligés (*par le Gouvernement*) à fondre eux-mêmes leurs ſuifs tous les quinze jours depuis le premier Juin juſqu'au premier Octobre, & enſuite tous les mois juſqu'à la fin de Mai, véritable & ſeul moyen d'obtenir de belle & bonne marchandiſe. Le Chandelier ne pourroit le faire qu'avec perte, en ce que levant tous les quinze jours, il s'y trouveroit du ſuif vert qui lui cauſeroit un grand déchet, au lieu que le Boucher n'en ſouffre pas,

parce que vendant ſon ſuif en rame ou en branche, il doit le livrer ſec. Au ſurplus, le Chandelier eſt obligé de le faire mettre dans des grands ſacs, où un homme le foule aux pieds pour l'enchaſſer, ce qui lui fait toujours perdre de ſa qualité; le Boucher n'eſt pas dans le cas.

Je ſçais bien que les Chandeliers de Paris penſent que la mauvaiſe qualité du ſuif d'été provient de ce que le bétail eſt nourrit en vert; c'eſt une erreur, car les grandes chaleurs en ſont la véritable cauſe. En fondant les ſuifs tous les quinze jours, on remédiera autant qu'il eſt poſſible à cette mauvaiſe qualité, & il n'y a perſonne qui puiſſe contredire cette vérité.

Je me propoſe de travailler à une machine fort ſimple, que je crois qui pourra remplir le programe pour le pilotage que vous avez annoncé dans votre Gazette N°. 70: cette machine diminueroit moitié des forces, & avec cela on pourra élever le mouton en telle hauteur que l'on jugera néceſſaire, ce qui aſſurément ne peut s'obtenir par l'uſage actuel. Quant à l'eau & au vent, je laiſſe cela à ceux qui entendent l'hydraulique. Je me crois aſſez certain de la réuſſite de cette machine, mais je ſuis embarraſſé comment je pourrois en faire parvenir un modele à l'Académie de Pruſſe ou au Directoire général. Je vous prie, Monſieur, de vouloir bien me donner quelques éclairciſſemens là-deſſus, ou de les mander par la voie de votre Gazette; & ſi l'on doit envoyer des modeles francs. Je ne ſerois point embarraſſé ſi c'étoit pour Paris, où je pourrai, en cas de réuſſite, en faire paſſer.

COURS DES CHANGES

A

PARIS. *le 14 Déc. 1768.*		LYON. *le 6 Déc.*		BORDEAUX. *le 2 Déc.*		MARSEILLE. *le 30 Nov.*	
Amſterdam,	55 ¼	Amſterdam,	55 3 8e	Amſt.	55 1 16e	Londres,	31 ¼
Lond.	31 13 16	Auguſte,	51 ⅛	Lond.	32	Amſt.	54 ¼
Hambourg,	182 ¾	Vienne,	51 ¼	Hamb.	26 ⅛	Cadix,	15. 3
Madrid,	14 19	Londres,	31 7 8e	Paris echu,	¼ p % p	Madrid,	15. 5
Cadix,	14 18	Livourne,	94 ¾	*Dito*, à 3 uſ.		Livourne,	97 ½
Livourne,		Genes.	92 ¾ ¼	*du 5 Déc.*		Naples	1 86 85 ½
Lyon,	¼ b.	Madrid.	74 ¼			Gênes,	95 ½
		Cadix,	74	Amſterd.	55 1 16e	Paris,	1 p % b.
		Paris,	½ à 5 8e p.	Lond.	32	Lyon.	1 p % b.
		Marſeille,	2 p %	Hamb.	26 ⅛	Montpellier	au p.
		Dépot p. ec	½	Paris ec.	1 p % p	Piaſtres,	48 15
		Piaſt.	48 10				

AVIS.

M. Mamiot, Marchand Epicier à Seurre en Bourgogne, a inventé une machine pour mouler la chandelle, qui eſt faite à la baguette, enſorte que le champignon s'y formera comme à une bougie de table, & qu'elle aura la même groſſeur de haut en bas. Ceux qui en douteroient peuvent lui envoyer franc de port une livre ou deux de chandelle, des quatre ou cinq à la livre, & il les renverra gratis à l'adreſſe que l'on lui indiquera. M. Mamiot a auſſi trouvé un moyen très-facile, de perfectionner la qualité de la chandelle. Pour faire connoître qu'il n'en impoſe point, il offre aux perſonnes qui font commerce de chandelle, & qui voudroient lui envoyer franc de port une ou deux livres de ſuif, ou davantage, de les préparer *gratis*; il en fera le renvoi à l'adreſſe qui ſera indiquée; on pourra, avec ce ſuif, en jetter quelques chandelles moulées, étant tirées & rafraichies, on en connoîtra la qualité par l'uſage. Si on lui envoyoit du ſuif très-gras, la chandelle ſeroit médiocre, mais ſi c'étoit du ſuif tel

qu'il ſe fond aux rogations ou à la fin de Mai, qui n'eſt ni le bon ni le mauvais, la chandelle ſeroit parfaite, & ne couleroit point.

Navires en armement.

DE HONFLEUR, *le 5 Décembre 1768.*

Les Navires François la *Marie Madeleine*, de 180 tonneaux, Capitaine *Pierre-Paul Denaguet*, Arm. M. *Simon Berard*; l'*Adelaide*, de 140 tonneaux, Capitaine *Paul le Lievre*. Arm. M. *Jean-Baptiſte Premord*, ſont en charge l'un & l'autre dans ce Port, tous deux deſtinés pour la côte de Guinée.

DE BORDEAUX, *le 30 Nov.*

Suite des Navires en coutume pour les Iſles.

Numéros 36, la *Colombe*, Arm. M. *Campagniac*, Courtier le ſieur *Chevret*; 37, la *Jeune Marguerite*, Armateur M. *Olanier*, Courtier le ſieur *Delmeſtre*; 38, le *Quartier Marin*, Arm. MM. *Auſenac* pere & fils; 39, l'*Adelaide*, Arm. M. *G. Dubois*; 40, le *Souverain*, Armateur MM. *Gineſtet & Joyeux*, Courtier pour ces trois Navires le ſieur *Guimounet*; 41, la *Marie Galante*, Armateur M. *Seignoret*, Courtier le ſieur *Delmeſtre*; 42, la *Marquiſe de Bonneuil*, Armateur, M. *Pierre Texier*, Courtier le ſieur *Chevret*; 43, l'*Aurore*, Armateur M. *Alquier*, Courtier le ſieur *Jude*; 44, les *Deux Amis*, de la Martinique, Armateurs MM. *David Gradis & fils*, Courtier le ſieur *Chevret*; 45, le *Grand Pierre*, Armateurs MM. *Gondal & Maſſac*, Courtier le ſieur *Guimounet*; 46, le *Marquis de Marigny*, Armateurs MM. *David Gradis & fils*, Courtier le ſieur *Chevret*; 47 le *Vauclin*, Armateur, M. *François Decaſſe*, Courtier le ſieur *Guimounet*; 48, la *Pallas*, Armateur M. *Langouran*; 49, le *Maréchal de Bellefonds*, Armateur M. *Sorbé*, Courtier pour ces deux Navires le ſieur *Chevret*; 50, la *Pyrrha*, Armateur M. *Lafon Ladebat*, Courtier le ſieur *Guimounet*; 51, la *Ruſée*, Armateur M. *Anceſe*, Courtier le ſieur *Chevret*; 52, la *Bonne Eſpérance*, Armateurs MM. *Tuffereau* pere & fils, Courtier le ſieur *Jude*; 53, l'*Equité*, Armateur M. *Vincent Lafite* l'aîné, Courtier le ſieur *Chevret*; 54, l'*Uniformité*, Armateurs MM. *Jean Menoire* & Compagnie, Courtier le ſieur *Guimounet*; 55, la *Favorite*, Armateur M. *Raby*; 56, la *Bellonne*, Armateurs MM. *Binneaud* freres & fils aîné; Courtier pour ces deux Navires le ſieur *Delmeſtre*; 57, le *Chevalier de Saint Marc*, Armateurs MM. *Tuffereau* pere & fils, Courtier le ſieur *Guimounet*; 58, la *Minerve*, Armateur M. *Laboubée*, Courtier le ſieur *Chevret*; 59; la *Julie*, Armateurs MM. *Paul Nairac* & fils aîné, Courtier le ſieur *Delmeſtre*; 60, la *Marie Thereſe*, Armateurs MM. *Molinier* freres, Courtier le ſieur *Guimounet*; 61 le *Philibert*, de la Guadeloupe, Armateur M. *Tavernier*, Courtier le ſieur *Chevret*.

Paiement des Rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. *MM.*	Parties.	Lettres.	Prochain paiemt. de Déc.
Hurel,	28e.	M.	20
Aliſſan,	39e.	t. l.	19
Thevenin,	54e.	N.	19

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Déc. 1768.	*Lundi 12.*	*Mardi 13.*	*Mercredi 14.*
Ac. des Indes.	1225	1225	1225
Emp. de la Com.	425		
Prom. à 5 p 0/0.	22	20 19 ½	
Prom. à 4 p 0/0.	41	41 ½	41 ½
Bill. de la Com.			
Ac. des Fermes.	862 ½.	860	860. 57 ½ 60
Amortiſſement.			
2ſ. p. l. du Dix.	11		
3e. Loterie.	au p.	au p. 1 ½ 1770.	
Annuités.			305
Coup. d'An.	60 ½ 60	60	60 ½
Emp. de 50 mil.	38	38 ½.	38
Emp. de 30 mil.	39 ½	39 ½	39 ½
Col. 1759.			43
Canada.	44	44	44 ½
4e. L. Epoques.	14 ½	14 ½ 14	14 14 ½
Nouette.	38 ½ 38	38 ½	38
Ac. de la caiſſe			
CONTRATS.			
tirage de la C.		4e. 350. 5e 345	2e. 409 3e. 373.
			4e. 356. 5e 348.
Sur la Ville	48		

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 101.

DU HAVRE.

Arrivée de Navires.

DU premier au 4 Décembre 1768, il eſt entré dans ce Port 2 Navires François & 1 Etranger; ſçavoir, le *Thellier*, Capitaine *Ame ine* de Saint Malo, venant de ce même Pott chargé de 700 quintaux de morue ſeche; le *Jean Jacques*, Capitaine *Stablier* de Cette, venant de ce même endroit chargé de vin; la *Nouvelle Eſpérance*, Capitaine *Schlichting* de Brême, venant de Rouen chargé de metaſſe, verre & autres marchandiſes, en relâche au Havre pour achever de charger pour Breme.

Départ de Navires.

Du 5 au 7 du même mois, il eſt ſorti de ce même Port 22 Nav. François & 10 Etrangers; ſçav. la *Marie*, Capitaine *Prevoſt*; le *Saint Jean de Pulcherie*, Capitaine *Bourdon*, allant tous deux à la Martinique; la *Diane*, Capitaine *Vannier*, allant en Guinée; le *Mercure*, Capitaine *Carpentier*; l'*Arlequin*, Capitaine *Chevreuil*, allant tous deux à Cadix; la *Bonne Mere*, Capitaine *Folio*, allant à Libourne chargés de differentes marchandiſes; la *Dorothée*, Capitaine *M. de la Marteillere*, allant à Breſt chargé de bois; le *Guerrier*, Capitaine *Dervaux*, allant à Dieppe avec ſon chargement de morue verte pris au Banc de Terre Neuve; l'*Eliſabeth*, Capitaine *Parmentier*, allant à Dunkerque chargé de ſel; le *Jeune Paul*, Capitaine *Brouwes*, allant à Libourne; la *Pêcheuſe*, Capitaine *Dane*, allant à Bordeaux; la *Louiſe*, Capitaine *Benouly*, allant à Brehat, charges tous trois de plâtre; l'*Aimable Thérèſe*, Capitaine *Amplement*, allant à Saint Valery ſur Somme chargé de differentes marchandiſes; l'*Union*, Capitaine *Pecquet*, allant à Rouen avec ſon chargement de vin, farine & bled pris à Bordeaux; la *Reine des Anges*, Capitaine *Ducheſne*; le *Palmier*, Capitaine *Deshogues Fillatre*; la *Notre-Dame du Bon Secours*, Capitaine *Malorey*, allant tous trois à Grandville; la *Marie Madelaine*, Capitaine *Julain*; l'*Auguſte* Capitaine *Demary*, allant tous deux à Saint Malo; la *Sainte Barbe*, Capitaine *Gueguenec*; le *Saint Yves*, Capitaine *Ferrot*, allant tous deux à Treguier; & la *Marie Yacinthe*, Capitaine *Aubet*, allant à Morlaix ſur leſt ainſi que les ſept précédens; des Etrangers, le *Briſcoé*, Capitaine *Mikardi*, allant en Virginie; le *Saint Jean-Baptiſte*, Capitaine *Thworky*; la *Bonne Intention*, Capitaine *Cowey*; la *Charlotte*, Capitaine *Limberg*; les *Trois Freres*, Capitaine, *Murphy*; le *Neptune*, Capitaine *Donavan*, allant tous cinq à Corck; les *Deux Freres*, Capitaine *Wiſſers*, allant à Morlaix; le *Roi Stanislas Auguſte*, Capitaine *Heppner*, allant à Bordeaux ſur leſt ainſi que les ſept précédens; la *Proſpérité*, Capitaine *Siverds*, allant à Amſterdam avec ſucre, café & indigo; la *Dame Maike*, Capitaine *Herketna*, allant à l'Orient chargé de bois & de douvelles pris à Stetin.

DE ROUEN.

Importation en Grains.

Il a été importé en grains dans cette Ville pendant le mois de Novembre 1768, venant de l'Etranger, 11645 quintaux 40 livres de froment, & 4688 quintaux 55 livres de ſeigle; ſçavoir, de *Dantzick*, 83 quintaux de froment; de *Hambourg*, 2203 quintaux 10 livres dito; de *Roterdam*, 1775 quintaux dito; d'*Amſterdam*, 7584 quintaux 30 livres dito, & 4688 quintaux 55 livres de ſeigle.

Suite de l'etat des Marchandiſes importées à Rouen depuis Juillet juſqu'en Novembre, venant de l'Etranger: Sçavoir,

De *Campveer*, 15 fagots d'acier, 22 courges d'aloes, 2 caiſſes 2 barils de borax, 657 buches de bois de teinture, 271 planches de cuivre, 2 tonneaux de cire, 6 futailles 32 barils de couperoſe, 3 barils de capillaires, 3 futailles 1 boëte de colle, 2 barils 1 caiſſe de cornes à lanternes, 1 baril de colle de poiſſon, 1 baril de cendre bleue, 2 dents d'éléphant, 3 barils 3 faumons d'étain, 3 futailles d'émeri, 85 boëtes de fer blanc, 3 caiſſes de fer noir, 7 futailles de ferrailles, 25 fromages, 4 barils de goudron, 4 ſacs de grains d'orge, 1 caiſſe de graine, 8 futailles de gomme de Senegal, 2 futailles d'huile, 13 pieces d'huile de graine, 18 barils d'huile de poiſſon, 32 bouteilles d'huile de vitriol, 75 balles de laine, 5 futailles 19 bariques 1 baril 7 balles 5 caiſſes 1 paquet 4 boëtes 4 paniers de diverſes marchandiſes, 150 faumons de plomb,

2 bariques 4 balles 2 ſacs de piment, 5 balles de Poil de chêvre, 196 barils de riz, & 106 paquets de taule.

DE HONFLEUR.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 12 Novembre au 4 Décembre 1768, il eſt entré dans ce Port 16 Navires François & 7 Etrangers; ſçavoir, des François, le *S. Etienne*, Capitaine *Durand*; l'*Aimable Marie*, Capitaine *Morin*, venant tous deux du Port au Prince, le premier chargé de 137 bariques de ſucre terré, 300 bariques de ſucre brut, 5 boucauts 284 quarts 66 ſacs de café, 22 boucauts 68 bariques 7 quarts d'indigo, 263 balles 38 ballots de coton, le ſecond apportant auſſi ſucre, café, coton & indigo; le *Saint Firmin*, Capitaine *Mirambeau*, venant de Saint Ander chargé de laine; le *Cheval Marin*, Capitaine *Cabut*; la *Marie Françoiſe*, Capitaine *Bunel*; le *Succès*, Capitaine *l'Etouy*; le *Saint Philippe*, Capitaine *Odeville*, venant tous quatre du Banc de Terre Neuve avec 42 mille morues grand compte; la *Mouche*, Capitaine *Forthomme*, venant de la Rochelle chargé d'eau-de-vie; le *Jacques*, Capitaine *Marie*, venant de Marennes chargé de ſel; l'*Eliſabeth*, Capitaine *Fremin*, venant de Nantes chargé d'ardoiſes; la *Marie Jeanne Louiſe*, Capitaine *Bicon*, venant de Nantes; le *Saint Nicolas*, Capitaine *Graveran*; la *Marie Catherine*, Capitaine *Groud*, venant tous deux de Bordeaux; le *Henri*, Capitaine *Troubleur*, venant de Calais chargé de bled ainſi que les trois précédens; le *Marquis de Puyſegur*, Capitaine *Marc*; la *Diligente*, Capitaine *Labbé*, venant tous deux du Havre, le premier en relâche; des Etrangers, le *Jeune Pierre*; le *Damghud*; le *Juffer Baucker*; le *Reinske Sevart*; & la *Dame Anne*, venant tous cinq d'Amſterdam chargés de bled; l'*Anne Catherine*; la *Bonne Intention*, venant tous deux de Roterdam chargés de ſaumons, de fer & de fromages.

DE BORDEAUX.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 19 au 30 Novembre 1768, il eſt entré dans ce Port 10 Navires François & 7 Etrangers, ſçavoir, des François, le *Jeune Arnaud* de 250 tonneaux, Capitaine *Nicolas Beatrix* de Saint Domingue; le *Lion d'or* de 300 tonneaux, Capitaine *Jean Freſcarode*, venant du Cap; le *Floriſſant* de 300 tonneaux, Capitaine *Caſtanié*, venant du Port au Prince & de Nantes, chargés tous trois de marchandiſes des Colonies; le *Saint Jacques* de S. Breac, Capitaine *Benard*, venant de Saint Malo chargé de toile; l'*Aimable Marthe* de l'Abrilduc, Capit. *Pievin*; la *Fortune* de Breſt, Capitaine *Brian*, venant tous deux de Breſt chargés de toile, peaux de veaux & geniſſes, ſuif & calemandre; l'*Anonyme* de Treguier, Capitaine *Eſcolan*, venant de l'Orient avec ſardines preſſées, huile de ſardine, café de Bourbon & thé; la *Marie Thérèſe* de Morlaix, Capit. *Jaouen*, venant de ce même endroit avec 100 barils de beurre; la *Bellonne*, Capitaine *Ducot*, venant de Nantes avec bas de fil par Entrepôt, toile & fer en verges; l'*Union* de Dunkerque, Capitaine *Noſten*, venant de Dunkerque avec goudron, morues vertes, harengs blancs & ſaumons; des Etrangers, le *Jean & Marie* de Corck ainſi que les deux ſuivants, Capitaine *Prower*; les *Trois Freres*, Capitaine *Carty*; le *Jacques & Pierre*, Capitaine *Sarsfield*, venant tous trois de Corck avec bœuf, beurre, ſuif & chandelles; la *Demoiſelle Elegonda* de Stavoren, Capitaine *Hoffels*; les *Deux Freres* d'Amſterdam, Capitaine *Cramer*; la *Demoiſelle Alida Catherine* de Mackum, Capitaine *Dowes*, venant tous trois de Konigsberg avec chanvre, nattes, ſuif, planches de ſapin & ſeigle; la *Cato de Leith*, Capitaine *Smith*, venant de Newcaſtle avec charbon de terre.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce rue Traverſiere, 1768.

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont Saint Michel, 1768.